

*Séminaire du Pôle rural 2012 / 2013*

*« Au cœur des recherches sur les sociétés et les espaces ruraux »*

Compte rendu réalisé par Pierre GUILLEMIN (Master 1 géographie)

**Nicolas ROUGET, maître de conférences en géographie à l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis**

*« L'agriculture : un outil pour la durabilité de la ville  
et de ses espaces de campagne.  
L'exemple de Lille Métropole »*

Nicolas Rouget introduit son propos en rappelant que les campagnes représentent un enjeu de l'aménagement du territoire organisé par nos villes, et qu'elles sont l'objet d'une nouvelle urbanité. Cela s'opère dans un contexte d'accroissement de l'étalement urbain, de l'accroissement des demandes sociales de "nature" et d'attentes en faveur d'une agriculture de proximité, susceptible de créer du lien social et d'assurer la sécurité alimentaire. Sur le plan législatif, la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), présente des territoires de projet où l'agriculture redevient partenaire de la cité. Nicolas Rouget souligne le contexte spatio-temporel particulier de son espace d'étude à travers le cas de l'agriculture du Nord Pas de Calais, qui est restée longtemps en symbiose avec la ville.

Selon lui, la co-production des territoires par l'agriculture est conditionnée par les trajectoires contemporaines de la profession mais aussi par les représentations qu'en ont les agriculteurs, les citoyens et les aménageurs. Cela l'amène à questionner les enjeux d'un aménagement conjoint ville-agriculture, les conditions de ce partenariat, l'efficacité des expériences menées, leurs limites et leurs difficultés dans leur application concrète.

Concernant les enjeux relatifs à cette co-production, Nicolas Rouget explique qu'il s'agit d'une reterritorialisation de l'agriculture qui s'inscrit dans les piliers du développement durable : meilleure participation des exploitations aux territoires marchands, diminution des émissions de gaz à effet de serre, développement de systèmes techniques plus respectueux de l'environnement, maintien voire création d'emplois et production de lien social dans un bassin industriel touché par le chômage.

Grâce à une telle initiative, la ville vise la protection de ses ressources en eau, la structuration de son territoire en régulant l'étalement urbain, la production d'un meilleur cadre de vie via un « poumon vert », et la réussite économique du projet. Plus globalement cela participe au processus de métropolisation des villes du Nord dont l'imaginaire collectif renvoie à des villes « vertes ».

Ainsi N. Rouget observe la mise en œuvre d'une convergence à travers laquelle la ville se sert de l'agriculture et réciproquement. Ce processus aboutit à ce qu'il appelle un système agri-urbain. La viabilité de ce système dépend pour lui de deux conditions. Les agriculteurs doivent accepter les fonctions nouvelles de leur profession et en retour leur activité doit être reconnue par les aménageurs comme une activité à part entière de l'espace urbain, impliquant ainsi la conservation de son outil de production, à savoir le foncier. Par la mise en convergence des sphères agricoles et citadines, il évoque

deux dynamiques distinctes qui animent un même processus, qu'il ne considère pas comme une véritable co-construction.

L'intervenant constate l'émergence d'une nouvelle stratégie de « gestion partagée » des campagnes périurbaines dans la mesure où les premiers projets urbains autour de la ville s'étaient faits aux dépens de l'agriculture. Cette nouvelle stratégie n'allait pas de soi il y a encore une dizaine d'années. L'exemple du conflit entre la Chambre d'Agriculture et l'agence urbaine relatif à l'ampleur des surfaces agricoles vouées à l'urbanisation en est un exemple significatif. Après la décennie 1990, ces nouvelles stratégies ont pu voir le jour dans un contexte de meilleure prise en compte des notions de durabilité, de participation et de gouvernance. Un dialogue a donc pu avoir lieu, trouvant une justification notamment par les volontés de déploiement d'une agriculture à l'image citadine plus positive et dans les stratégies territoriales des exploitants mobilisant implantation périurbaine et orientations techniques (spécialisation, reconversion, diversification). Cette convergence a permis la promotion d'une campagne considérée comme cadre de la production agricole qui intègre à ses stratégies la publicisation de ses espaces.

N. Rouget explique enfin que cette mise en convergence est possible dans le cadre d'une politique partenariale. Pour l'exemple présenté, elle a été mise en œuvre par un syndicat mixte : 40 communes étant concernées à travers 4 zones d'intervention. Le lancement du projet en 2004 a impliqué la participation des exploitants (mise à disposition de foncier, intervention dans les aménagements et animation). L'esprit du projet mettait en avant une agriculture de service et de proximité avec pour condition l'adhésion à un label de qualité.

Il nous expose néanmoins les limites du projet et ses difficultés. Il pointe d'abord la faible participation des exploitants (10 initiatives de départ, et 5 projets aboutis). Il pense que les agriculteurs ne semblent pas considérer comme nécessaire l'insertion dans un réseau supplémentaire et voient les réunions et les conditions d'agréments comme une mise en dépendance. Ils mènent déjà une stratégie de territorialisation et ne désirent pas rendre de compte. Une difficulté rencontrée l'amène à questionner l'habituel problème des échelles de documents de planification. En effet, les découpages administratifs ont exclu du projet présenté les fermes les plus éloignées du centre métropolitain, celles là même qui sont le plus en recherche de proximité. Il note aussi la récupération de certaines notions positives par la mise en scène liée à certaines initiatives qui ne semblent pas toujours répondre par leurs pratiques à ce que la demande sociale voudrait voir émerger.

En conclusion, Nicolas Rouget constate que le système agri-urbain constitue bien une réalité, mais que les concrétisations restent décevantes ou inachevées quant à une agriculture au service d'une ville durable qui pourrait à son tour orienter la profession vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

### **Philippe Madeline**

*Comment la question du foncier change-t-elle la donne dans la mise en place de ces formes d'agricultures ?*

Le rôle du foncier est très important vis-à-vis des filières agricoles et notamment des grandes industries agro-alimentaires régionales. Les structures foncières extrêmement étroites ont contraint les exploitations agricoles à trouver de nouvelles solutions pour s'adapter au nouveau marché ; certains se spécialiseront pour faire de l'industriel, d'autres au contraire se diversifieront en développant des points de vente, toujours en s'adaptant à la demande urbaine. Les agriculteurs acceptent majoritairement très mal la distinction production/paysage.

*N'y a-t-il pas un effet de lieu dans la mesure où il y a une tradition de la vente directe dans ces espaces du Nord et que la ville côtoie depuis longtemps l'agriculture ?*

Les liens d'une agriculture proche de ses consommateurs, par la vente directe, ont toujours été très importants et se sont maintenus très longtemps. Cette symbiose ville/agriculture a été particulièrement forte dans le bassin minier avec d'importants échanges réciproques entre mineurs et agriculteurs, ceci jusqu'au début des années 1990. C'est aujourd'hui que l'agriculture est la plus éloignée de son territoire marchand, avec la majorité des exploitations agricoles qui se sont engagées dans des stratégies d'hyper-simplification des systèmes de productions et dans un système de grandes firmes.

### **Jean-Marc Moriceau**

*Quelle est l'identité sociale de ces agriculteurs qui acceptent cette agriculture particulière ? Y a-t'il une certaine spécificité, même secondaire, qui permettrait d'expliquer l'acceptation des programmes ?*

Il est difficile d'établir un portrait type de ceux qui acceptent. Globalement ce sont ceux qui sont les plus jeunes et qui en ont le plus besoin. Ceux qui ont besoin de la ville, pour faire leur promotion, pour établir leur clientèle, acceptent ce type d'agriculture. La majorité des agriculteurs trouvent que les programmes développés par le syndicat mixte sont très respectueux de la façon de fonctionner des agriculteurs mais ils disent qu'ils n'en ont pas besoin, donc ils ne le font pas.

### **Débat avec la salle :**

**Clotilde Lemarchant** : *Quelle est la place des femmes dans cette agriculture ? Du fait que cette forme d'agriculture cherche à développer les services, le lien social, est-ce que cela a contribué à une certaine visibilité des agricultrices ?*

**Nicolas Rouget** : Un certain nombre de femmes sont présentes dans cette agriculture, notamment dans le maraîchage. Dans ces exploitations les femmes se sont très largement investies dans tout ce qui concerne la relation à la clientèle et donc dans tous les points de vente. On y trouve des statuts très différenciés, depuis l'épouse qui n'a aucun statut jusqu'aux agricultrices très insérées dans des groupements agricoles.

**Nicolas Legras** : *En voulant faire de la qualité et du bio tout en s'adaptant à tout prix à la demande urbaine, qui voudra de certains produits qui ne sont pas toujours adaptées au terroir, sauf forçage artificiel, à l'exemple des fraises hors sol ? N'y a-t-il pas un paradoxe dans les projets de cette agriculture périurbaine ?*

**Nicolas Rouget** : C'est une des limites de l'agriculture périurbaine, celle de la diversité des productions. Pour le bio, la difficulté est celle d'une nécessaire stabilité foncière. En pratique, l'handicap est qu'il faut un certain nombre d'années pour convertir les terres en bio et qu'aucune exploitation bio ne peut se permettre la moindre expropriation.

**Nadine Vivier** : *Quel est finalement le bilan économique de ce type d'agriculture ? A l'exemple des parcelles situés en ville, à côtés des bureaux, n'y a-t'il pas des dégâts commis par les urbains ?*

**Nicolas Rouget** : Sur ces parcelles je me pose beaucoup de questions, ça fait deux ans et elles sont toujours cultivées...

**Nadine Vivier** : *De façon rentable ? Il (l'agriculteur) est subventionné par la mairie ?*

**Nicolas Rouget** : C'est à titre gracieux, c'est du précaire pour lesquels ils ne paient rien depuis les expropriations réalisées depuis 30 ans. Dans ce cas c'est un « monde » à part, ce sont des agriculteurs qui sont habitués à un renouvellement des terres, à une grande rotation des terres.

**Pierre Guillemin** : *Finally, au-delà des quelques années de conversion des parcelles, le bio ce n'est pas seulement l'absence d'intrants mais également la culture avec les rotations de 9 ou 11 ans parfois et le recyclage des minéraux. Donc la précarité foncière constitue un aspect qui est très contraignant pour ce type de production.*

**Nicolas Rouget** : c'est extrêmement contraignant d'autant plus que l'on est dans un secteur où en raison du foncier ou des pressions foncières, les rotations sont très courtes. Et en effet dans cette zone il n'y a pas de bio.